

**Objet**                    **Signature d'un acte modificatif au contrat d'assurance "Lot 1 - dommages aux biens et risques annexes" par la collectivité**

-----

Considérant la délibération en date du 10 novembre 2021, par laquelle le Conseil municipal autorisait le Maire à signer un contrat d'assurance "Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes" attribué par la commission d'appel d'offres.

Considérant le marché public référencé 2021-18 conclu, avec SMACL Assurances, pour une période maximale de 4 ans à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2022, avec possibilité de résiliation à chaque échéance annuelle.

Considérant l'appel à cotisation pour l'année 2024 de SMACL assurances avec un montant de cotisation de 46 012,87 € TTC.

Considérant que cet appel à cotisation fait apparaitre une augmentation de la cotisation de 22,53% hors indexation annuelle contractuelle. Par courrier en date du 16 janvier 2024, SMACL assurances justifie cette augmentation par une dégradation multifactorielle de la sinistralité des collectivités territoriales exceptionnelle pour l'année 2023 (émeutes, mouvements populaires, tempêtes, inondations...).

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 19 mars 2024, à cette revalorisation de la prime annuelle au vu des justifications apportées, du contexte lié à la sinistralité, et des taux moyens de cotisation pratiqués par les sociétés d'assurances.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat.

Le Conseil municipal, après délibération,

- AUTORISE le Maire à signer et à notifier l'avenant au contrat d'assurance « Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes » qui répond aux besoins de la collectivité, avec une majoration de la cotisation annuelle passant à 46 012,87 € TTC.

- SOLLICITE l'inscription des crédits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien  
Hervé Beaudet